



**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade  
Année 2026**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**  
Accès au grade de **adjoint administratif territorial principal de 2ème  
classe**

Le Maire de Vaudreuil (le)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

**ARRETE**

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>Mme DELACOUR Alexandra, adjoint administratif territorial</b> Echelon : <b>08</b> <b>après examen professionnel</b>	1	<b>01/01/ 2026Favorable</b>

Total promouvables : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait au Vaudreuil, le 23 février 2026

Le Maire,  
Bernard LEROY

